

Modalités d'inscription aux sorties

Les **inscriptions** sont **prises sur présentation de la carte d'adhérent, avant les conférences, entre 14 h et 14h30, les jours annoncés** sur la page de présentation de la sortie.

Le nombre de participants est limité à la capacité d'un autocar.

Il n'y a pas d'inscription anticipée par mail ou par téléphone : présence obligatoire pour s'inscrire (éventuellement le conjoint).

Toute inscription ne sera enregistrée qu'accompagnée de son paiement par chèque, qui ne sera débité qu'après la sortie.

Le Conseil d'Administration a décidé de bloquer le prix sortie « journée » à **60 €**, le supplément étant pris en charge par la trésorerie de notre Association.

Conditions d'annulation :

Nous ne rembourserons les adhérents qui renonceraient, après inscription, à la sortie, qu'aux conditions suivantes :

Remboursement intégral : Le désistement est signalé 10 jours avant la sortie.

Remboursement à 50% : Désistement du 10ème jour au 8ème jour avant la sortie.

Remboursement des frais de repas uniquement : Désistement à partir du 8ème jour avant la sortie.

Aucun remboursement : non présent à l'heure du départ.

Nous nous réservons le droit d'annuler la sortie si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.